



16 ans en CDDU dans la même entreprise

Par **Lilyky**, le **09/09/2020 à 04:05**

Bonjour,

Je signe depuis 16 ans des CDDU dans la même entreprise en tant qu'animatrice radio. Ma direction m'a assuré que je signerai bientôt un CDI, 4 ans après j'attends toujours. Je souhaiterais entamer une procédure pour réclamer une indemnisation pour toutes ces années de promesses non tenues. Je veux mettre un terme à cette manipulation psychologique. Que faire ? Suis-je en droit de réclamer cette indemnisation ? Je suis arrivée à bout de tout ce que je pouvais supporter.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **09/09/2020 à 08:48**

Bonjour,

Les promesses sont vraisemblablement orales et n'engagent pas l'employeur...

Pour obtenir la requalification en CDI, il faudrait que vous puissiez démontrer que les CDD d'usage n'étaient pas conclus pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire mais avaient pour objet et pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise en s'inspirant de l'[Arrêt 06-43040 de la Cour de Cassation](#)...

Par **Lilyky**, le **09/09/2020 à 09:08**

Bonjour P.M

Hélas oui, les promesses étaient verbales. Merci pour votre réponse. Je vais devoir remonter mes manches pour prouver tout ça. Merci encore.

LilyKy

Par **P.M.**, le **09/09/2020 à 09:18**

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible

normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Lilyky**, le **09/09/2020** à **10:05**

Merci pour ces précieux conseils. Je vais m'empresse de trouver un avocat qui pourra m'accompagner tout au long des démarches. 1000 fois merci